## «FÉDÉRALISME, SOCIALISME, ANTITHÉOLOGISME» de Mickaël BAKOUNINE

d'après la ré-édition de 1971 Petite bibliothèque slavica, Éditions l'Âge d'homme

## FÉDÉRALISME, SOCIALISME ET ANTITHÉOLOGISME...

Proposition motivée au *Comité central de la Ligue de la paix et de la liberté* par M. Bakounine Genève (1)

Septième partie:

## L'ANTITHÉOLOGISME (4ème partie (2))

Mais l'État, dira-t-on encore, ne restreint la liberté de ses membres qu'autant seulement qu'elle est portée vers l'injustice, vers le mal. Il les empêche de s'entre-tuer, de se piller et de s'offenser mutuellement, et en général de faire le mal, leur laissant au contraire liberté pleine et entière pour le bien. C'est toujours la même histoire de Barbe-Bleue ou celle du fruit défendu: qu'est-ce que le mal, qu'est-ce que le bien?

Au point de vue du système que nous examinons, la distinction du bien et du mal n'existait pas avant la conclusion du contrat, alors que chaque individu restait plongé dans l'isolement de sa liberté ou de son droit absolu, n'ayant aucune considération à garder vis-à-vis de tous les autres que celles que lui conseillaient sa faiblesse ou sa force relatives - c'est-à-dire sa prudence et son intérêt propres (3). Alors l'égoïsme, toujours selon cette même théorie, était la loi suprême, le seul droit: le bien était déterminé par le succès, le mal par la seule défaite, et la justice n'était que la consécration du fait accompli, quelque horrible, cruel ou infâme qu'il fût - tout à fait comme dans la morale politique qui prévaut aujourd'hui en Europe.

La distinction du bien et du mal ne commence, selon ce système, qu'avec la conclusion du contrat

- (1) C'est le titre définitif adopté dans les épreuves corrigées; l'épreuve contenait le sous-titre: *Proposition des Russes, membres du comité central de la L. de la P. et de la L.* et le manuscrit de Bakounine (in-4, p.1) donne pour titre: *Proposition motivée des Russes, membres du comité permanent de la Ligue de la paix et de la liberté (appuyée par M. Alexandre Naquet, délégué français et par MM. Valérien Mroczkowski et Jean Zagorski, délégués polonais).*
- (2) Choix des épisodes définis par Anti.mythes.
- (3) Ces rapports, qui d'ailleurs n'ont jamais pu exister entre les hommes primitifs, parce que la vie sociale a été antérieure au réveil de la conscience individuelle et de la volonté réfléchie dans les hommes, et parce qu'en dehors de la société aucun individu humain n'a jamais pu avoir de liberté ni absolue ni même relative, ces rapports, disons-nous, sont précisément les mêmes qui existent réellement aujourd'hui entre les États modernes, chacun d'eux se considérant comme investi d'une liberté, d'un pouvoir et d'un droit absolus, à l'exclusion de tous les autres et ne gardant, par conséquent, vis-à-vis de tous les autres États, que les considérations qui lui sont commandées par son intérêt propre ce qui les constitue nécessairement tous en état de guerre permanente ou latente.

social. Alors, tout ce qui fut reconnu comme constituant l'intérêt commun fut proclamé le bien, et tout ce qui lui fut contraire, le mal. Les membres contractants, devenus citoyens, s'étant liés par un engagement plus ou moins solennel, assumèrent par là-même un devoir: celui de subordonner leurs intérêts privés au salut commun, à l'intérêt inséparable de tous, et leurs droits séparés du droit public, dont le représentant unique, l'État, fut par là-même investi du pouvoir de réprimer toutes les révoltes de l'égoïsme individuel, mais avec le devoir de protéger chacun de ses membres dans l'exercice de ses droits, tant que ces derniers n'étaient pas contraires au droit commun.

Nous allons examiner maintenant ce que doit être l'État ainsi constitué, tant vis-à-vis des autres États, ses pareils, que vis-à-vis des populations qu'il gouverne. Cet examen nous paraît d'autant plus intéressant et utile, que l'État, tel qu'il est défini ici, est précisément l'État moderne, en tant qu'il s'est séparé de l'idée religieuse: l'État laïque ou athée, proclamé par les publicistes modernes. Voyons donc en quoi consiste sa morale. C'est l'État moderne, avons-nous dit, au moment où il s'est délivré du joug de l'Église, et où, par conséquent, il a secoué le joug de la morale universelle ou cosmopolite de la religion chrétienne; et nous ajouterons encore, au moment où il ne s'est pas encore pénétré de la morale ni de l'idée humanitaire, ce qu'il ne saurait faire d'ailleurs sans se détruire; parce que dans son existence séparée et dans sa concentration isolée, il serait trop étroit pour pouvoir embrasser, contenir les intérêts et par conséquent aussi la morale de l'humanité tout entière.

Les États modernes sont arrivés précisément à ce point. Le christianisme ne leur sert plus que de prétexte et de phrase, ou de moyen pour tromper les badauds, car ils poursuivent des buts qui n'ont rien à démêler avec les sentiments religieux; et les grands hommes d'État de nos jours: les Palmerston, les Mouravieff, les Cavour, les Bismarck, les Napoléon riraient beaucoup si on prenait leurs démonstrations religieuses au sérieux. Ils riraient encore davantage si on leur prêtait des sentiments, des considérations, des intentions humanitaires qu'ils ne se font d'ailleurs jamais faute de traiter publiquement de niaiseries. Que reste-t-il donc pour leur constituer une morale? Uniquement l'intérêt de l'État. De ce point de vue, qui, d'ailleurs, à très peu d'exceptions près, fut celui des hommes d'État, des hommes forts de tous les temps et de tous les pays, tout ce qui sert à la conservation, à la grandeur et à la puissance de l'État, quelque sacrilège que ce soit au point de vue religieux, et quelque révoltant que cela puisse paraître à celui de la morale humaine, c'est le bien; et vice versa, tout ce qui y est contraire, que ce soit la chose la plus sainte et humainement la plus juste, c'est le mal. Telle est, dans sa vérité, la morale et la pratique séculaires de tous les États.

C'est aussi celle de l'État fondé sur la théorie du contrat social. Selon ce système, le bien et le juste, ne commençant qu'avec le contrat, ne sont rien en effet que le contenu même et le but du contrat, c'est-à-dire l'intérêt commun et le droit public de tous les individus qui l'ont formé entre eux, à l'exclusion de tous ceux qui sont restés en dehors du contrat, par conséquent rien que la plus grande satisfaction donnée à l'égoïsme collectif d'une association particulière et restreinte, qui, étant fondée sur le sacrifice partiel de l'égoïsme individuel de chacun de ses membres, rejette de son sein, comme étrangers et comme ennemis naturels, l'immense majorité de l'humaine espèce, formée ou non formée en associations analogues.

L'existence d'un seul État restreint suppose nécessairement l'existence et au besoin provoque la formation de plusieurs États, étant fort naturel que les individus qui se trouvent en dehors de lui, menacés par lui dans leur existence et dans leur liberté, s'associent à leur tour contre lui. Voilà donc l'humanité divisée en un nombre indéfini d'États étrangers, hostiles et menaçants les uns pour les autres. Il n'existe point de droit commun, de contrat social entre eux, car s'il en existait un, ils cesseraient d'être des États absolument indépendants l'un de l'autre, devenant des membres fédérés d'un seul grand État. Mais à moins que ce grand État n'embrasse l'humanité tout entière, il aurait contre lui dans la même attitude d'hostilité nécessaire d'autres grands États intérieurement fédérés, ce serait toujours la guerre comme loi suprême et comme une nécessité inhérente à l'existence même de l'humanité. Intérieurement fédéré ou non fédéré, chaque État, sous peine de périr, doit donc chercher à devenir le plus puissant. Il doit dévorer pour ne point être dévoré, conquérir pour ne pas être conquis, asservir pour ne pas être asservi, car deux puissances similaires et en même temps étrangères l'une à l'autre ne sauraient coexister sans s'entre-détruire. L'État est donc la négation la plus flagrante, la plus cynique et la plus complète de l'humanité. Il rompt l'universelle solidarité de tous les hommes sur la terre, et n'en associe une partie que pour en détruire, conquérir et asservir tout le reste. Il ne couvre de sa protection que ses propres citoyens, ne reconnaît le droit humain, l'humanité, la civilisation qu'à l'intérieur de ses propres limites; ne reconnaissant aucun droit en dehors de lui-même, il s'arroge logiquement celui de la plus féroce inhumanité contre toutes les populations étrangères qu'il peut piller, exterminer

ou asservir à son gré. S'il se montre généreux et humain envers elles, ce n'est jamais par devoir; car il n'a de devoirs qu'envers lui-même d'abord, et ensuite envers ceux de ses membres qui l'ont librement formé, qui continuent de le constituer librement ou bien même, comme cela arrive toujours à la longue, qui sont devenus ses sujets. Comme le droit international n'existe pas, et comme il ne saurait jamais exister d'une manière sérieuse et réelle sans miner dans ses fondements même le principe de l'absolue souveraineté des États - l'État ne peut avoir de devoirs vis-à-vis des populations étrangères. Donc s'il traite humainement un peuple conquis, s'il ne le pille et ne l'extermine qu'à demi, et s'il ne le réduit pas au dernier degré d'esclavage, ce sera par politique et par prudence peut-être, ou bien par pure magnanimité, mais jamais par devoir, car il a le droit absolu de disposer de lui à son gré.

Cette négation flagrante de l'humanité, qui constitue l'essence même de l'État, est au point de vue de l'État le suprême devoir et la plus grande vertu: elle s'appelle patriotisme, et constitue toute la morale transcendante de l'État. Nous l'appelons morale transcendante parce qu'elle dépasse ordinairement le niveau de la morale et de la justice humaines, communes ou privées, et par là même se met le plus souvent en contradiction avec elles. Ainsi offenser, opprimer, spolier, piller, assassiner ou asservir son prochain, selon la morale ordinaire des hommes, est regardé comme un crime. Dans la vie publique au contraire, au point de vue du patriotisme, lorsque cela se fait pour la plus grande gloire de l'État, pour conserver ou bien pour élargir sa puissance, tout cela devient devoir et vertu. Et cette vertu, ce devoir sont obligatoires pour chaque citoyen patriote; chacun est censé devoir les exercer, non seulement contre les étrangers, mais contre ses concitoyens eux-mêmes, membres ou sujets comme lui de l'État, toutes les fois que le réclame le salut de l'État.

Ceci nous explique pourquoi dès le commencement de l'histoire, c'est-à-dire dès la naissance des États, le monde de la politique a toujours été et continue d'être encore le théâtre de la haute coquinerie et du sublime brigandage, brigandage et coquinerie d'ailleurs hautement honorés, puisqu'ils sont commandés par le patriotisme, par la morale transcendante et par l'intérêt suprême de l'État. Cela nous explique pourquoi toute l'histoire des États antiques et modernes n'est qu'une série de crimes révoltants; pourquoi rois et ministres présents et passés, de tous les temps et de tous les pays: hommes d'État, diplomates, bureaucrates et guerriers, si on les juge au point de vue de la simple morale et de la justice humaine, ont cent fois, mille fois mérité le gibet ou les galères; car il n'est point d'horreur, de cruauté, de sacrilège, de parjure, d'imposture, d'infâme transaction, de vol cynique, de pillage effronté et de sale trahison qui n'aient été ou qui ne soient quotidiennement accomplis par les représentants des États, sans autre excuse que ce mot élastique, à la fois si commode et si terrible: la raison d'État!

Mot vraiment terrible, car il a corrompu et déshonoré, dans les régions officielles et dans les classes gouvernantes de la société, plus de gens que le christianisme lui-même. Aussitôt qu'il est prononcé, tout se tait et tout cesse; honnêteté, honneur, justice, droit, la pitié elle-même cesse, et avec elle la logique et le bon sens: le noir devient blanc et le blanc noir, l'horrible humain, et les plus lâches félonies, les crimes les plus atroces deviennent des actes méritoires!

Le grand philosophe politique italien, Machiavel, fut le premier qui prononça ce mot, ou qui du moins lui a donné son vrai sens et l'immense popularité dont il jouit encore à cette heure dans le monde de nos gouvernants. Penseur réaliste et positif s'il en fut, il a compris le premier que les grands et puissants États ne pouvaient être fondés et maintenus que par le crime, par beaucoup de grands crimes et par un mépris radical pour tout ce qui s'appelle honnêteté! Il l'a écrit, expliqué et prouvé avec une terrible franchise. Et comme l'idée de l'humanité a été parfaitement ignorée de son temps; comme celle de la fraternité, non humaine, mais religieuse, prêchée par l'Église catholique n'a été alors, comme toujours, rien qu'une affreuse ironie, démentie à chaque instant par les propres actes de l'Église; comme de son temps aucun ne se doutait même pas qu'il y eût quelque chose comme un droit populaire, les peuples n'ayant jamais été considérés que comme une masse inerte et inepte, comme une sorte de chair à États, taillable et corvéable à merci, et vouée à une obéissance éternelle; comme il n'y avait absolument rien, ni en Italie, ni ailleurs, qui fût au-dessus de l'État Machiavel en conclut, avec beaucoup de logique, que l'État était le but suprême de toute humaine existence, qu'on devait le servir à tout prix, et que l'intérêt de l'État prévalant sur toutes choses, un bon patriote ne devait reculer devant aucun crime pour le servir. Il conseille le crime, il le commande et en fait une condition sine qua non de l'intelligence politique, ainsi que du vrai patriotisme. Que l'État s'appelle monarchie ou république, le crime, pour sa conservation et pour son triomphe, sera toujours nécessaire. Il changera sans doute de direction et d'objet, mais sa nature restera la même. Ce sera toujours la violation énergique, permanente de la justice, de la pitié et de l'honnêteté - pour le salut de l'État.

Oui, Machiavel a raison, nous ne pouvons pas en douter après une expérience de trois siècles et

demi, ajoutée à son expérience. Oui, toute l'histoire nous le dit: tandis que les petits États ne sont vertueux que par faiblesse, les États puissants ne se soutiennent que par le crime. Seulement notre conclusion sera absolument différente de la sienne, et cela pour une très simple raison: Nous sommes les fils de la Révolution et nous avons hérité d'elle la religion de l'humanité, que nous devons fonder sur les ruines de la religion de la divinité; nous croyons aux droits de l'homme, à la dignité et à l'émancipation nécessaire de l'humaine espèce; nous croyons à l'humaine liberté et à l'humaine fraternité fondées sur l'humaine justice. Nous croyons, en un mot, au triomphe de l'humanité sur la terre; mais ce triomphe, que nous appelons de nos vœux et que nous voulons rapprocher par tous nos efforts réunis, étant par sa nature même la négation du crime qui n'est lui-même autre chose que la négation de l'humanité, il ne pourra se réaliser que lorsque le crime cessera d'être ce qu'il est plus ou moins partout aujourd'hui: la base même de l'existence politique des nations absorbées, dominées par l'idée de l'État. Et puisqu'il est prouvé désormais qu'aucun État ne saurait exister sans commettre des crimes, ou du moins sans les rêver et sans les méditer, alors même que son impuissance l'empêcherait de les accomplir, nous concluons aujourd'hui à l'absolue nécessité de la destruction des États, ou si l'on veut de leur radicale et complète transformation, dans ce sens que, cessant d'être des puissances centralisées et organisées de haut en bas, soit par la violence, soit par l'autorité d'un principe quelconque, ils se réorganisent avec une absolue liberté pour toutes les parties de s'unir ou de ne pas s'unir, et en conservant à chacune celle de sortir toujours d'une union, même une fois librement consentie - de bas en haut, selon les besoins réels et les tendances naturelles des parties, par la libre fédération des individus et des associations, des communes, des districts, des provinces et des nations dans l'humanité.

Telles sont les conclusions auxquelles nous amène nécessairement l'examen des rapports extérieurs de l'État, même prétendu libre, avec les autres États. Nous verrons plus tard que l'État qui se fonde sur le droit divin ou sur la sanction religieuse arrive précisément aux mêmes résultats. Examinons maintenant les rapports de l'État fondé sur le libre contrat envers ses propres citoyens ou sujets.

Nous avons vu qu'en excluant l'immense majorité de l'humaine espèce de son sein, en la rejetant en dehors des engagements et des devoirs réciproques de la morale, de la justice et du droit, il nie l'humanité et avec ce grand mot: Patriotisme, impose l'injustice et la cruauté à tous ses sujets, comme un suprême devoir. Il restreint, il tronque, il tue en eux l'humanité pour qu'en cessant d'être des hommes ils ne soient plus que des citoyens, ou bien, ce qui sera plus juste, sous le rapport de la succession historique des faits, pour qu'ils ne s'élèvent jamais au-delà du citoyen, à la hauteur de l'homme. Nous avons vu d'ailleurs que tout État, sous peine de périr et de se voir dévoré par les États voisins, doit tendre à la toute-puissance, et que, devenu puissant, il doit conquérir. Qui dit conquête, dit peuples conquis, asservis, réduits à l'esclavage, sous quelque forme et quelque dénomination que ce soit. L'esclavage est donc une conséquence nécessaire de l'existence même de l'État.

L'esclavage peut changer de forme et de nom - son fond reste le même. Ce fond se laisse exprimer par ces mots: être esclave, c'est être forcé de travailler pour autrui, comme être maître, c'est vivre du travail d'autrui. Dans l'antiquité, comme aujourd'hui en Asie, en Afrique, et comme dans une partie de l'Amérique encore, les esclaves s'appelaient tout bonnement des esclaves. Au moyen âge ils prirent le nom de serfs, aujourd'hui on les appelle salariés. La position de ces derniers est beaucoup plus digne et moins dure que celle des esclaves, mais ils n'en sont pas moins forcés par la faim, aussi bien que par les institutions politiques et sociales, d'entretenir par un travail très dur le désœuvrement absolu ou relatif d'autrui. Par conséquent, ils sont des esclaves. Et, en général, aucun État, ni antique, ni moderne, n'a jamais pu ni ne pourra jamais se passer du travail forcé des masses soit salariées, soit esclaves, comme d'un fondement principal et absolument nécessaire du loisir, de la liberté et de la civilisation de la classe politique: des citoyens. - Sous ce rapport, les États-Unis de l'Amérique du Nord ne font pas même encore exception.

Telles sont les conditions intérieures qui découlent nécessairement pour l'État de sa position extérieure, c'est-à-dire de son hostilité naturelle, permanente et inévitable envers tous les autres États. Voyons maintenant les conditions qui découlent directement pour les citoyens du libre contrat par lequel ils se constituent en État.

L'État n'a pas seulement la mission de garantir la sécurité de ses membres contre toutes les attaques venant du dehors, il doit encore intérieurement les défendre les uns contre les autres et chacun contre lui-même. Car l'État - et ceci constitue son trait caractéristique et fondamental - tout État, comme toute théologie, suppose l'homme essentiellement méchant et mauvais. Dans celui que nous examinons maintenant, le bien, avons-nous vu, ne commence qu'avec la conclusion du contrat social et n'est,

par conséquent, que le produit de ce contrat - son contenu même. Il n'est pas le produit de la liberté. Au contraire, tant que les hommes restent isolés dans leur individualité absolue, jouissant de toute leur liberté naturelle à laquelle ils ne reconnaissent d'autres limites que des limites de fait, non de droit, ils ne suivent qu'une seule loi, celle de leur égoïsme; ils s'offensent, se maltraitent et se volent mutuellement, s'entr'égorgent et s'entre-dévorent, chacun dans la mesure de son intelligence, de sa ruse et de ses forces matérielles, comme le font aujourd'hui, ainsi que nous l'avons déjà observé, les États. Donc la liberté humaine ne produit pas le bien, mais le mal, l'homme est mauvais de sa nature. Comment est-il devenu mauvais? C'est à la théologie de l'expliquer. Le fait est que l'État, en naissant, le trouve déjà mauvais et se charge de le rendre bon, c'est-à-dire de transformer l'homme naturel en citoyen.

A ceci on pourra observer, que puisque l'État est le produit d'un contrat librement conclu par les hommes, et que le bien est le produit de l'État, il s'ensuit qu'il est celui de la liberté! Cette conclusion ne sera pas juste du tout. L'État même dans cette théorie n'est pas le produit de la liberté, mais au contraire du sacrifice et de la négation volontaire de la liberté. Les hommes naturels, absolument libres de droit, mais dans le fait exposés à tous les dangers qui à chaque instant de leur vie menacent leur sécurité, pour assurer et sauvegarder cette dernière, sacrifient, renient une portion plus ou moins grande de leur liberté, et en tant qu'ils l'ont immolée à leur sécurité, en tant qu'ils sont devenus citoyens, ils deviennent les esclaves de l'État. Nous avons donc raison d'affirmer qu'au point de vue de l'État le bien naît non de la liberté, mais au contraire de la négation de la liberté.

N'est-ce pas une chose remarquable que cette similitude entre la théologie - cette science de l'Église - et la politique - cette théorie de l'État -, que cette rencontre de deux ordres de pensées et de faits en apparence si contraires, dans une même conviction: celle de la nécessité de l'immolation de l'humaine liberté pour moraliser les hommes et pour les transformer, selon l'une, en des saints, selon l'autre, en de vertueux citoyens. Quant à nous, nous ne nous en émerveillons en aucune façon, parce que nous sommes convaincus, et nous tâcherons de le prouver plus bas, que la politique et la théologie sont deux sœurs provenant de la même origine et poursuivant le même but sous des noms différents, et que chaque État est une Église terrestre, comme toute Église, à son tour, avec son ciel, séjour des bienheureux et des dieux immortels, n'est rien qu'un céleste État.

L'État donc, comme l'Église, part de cette supposition fondamentale, que les hommes sont foncièrement mauvais, et que, livrés à leur liberté naturelle, ils s'entre-déchireraient et offriraient le spectacle de la plus affreuse anarchie où les plus forts assommeraient ou exploiteraient les plus faibles, tout le contraire, n'est-ce pas, de ce qui arrive dans nos États modèles d'aujourd'hui! Il pose comme principe que, pour établir l'ordre public, il faut une autorité supérieure; que pour guider les hommes et pour réprimer leurs mauvaises passions, il faut un guide et un frein; mais que cette autorité doit être celle d'un homme de génie vertueux (4), législateur de son peuple, comme Moïse, Lycurgue, comme Solon - et que ce guide et ce frein seront la sagesse et la puissance répressive de l'État.

Au nom de la logique nous pourrions bien chicaner sur le législateur, car dans le système que nous examinons maintenant, il s'agit non d'un code de lois imposé par une autorité quelconque, mais d'un engagement mutuel librement contracté par les libres fondateurs de l'État. Et comme ces fondateurs, d'après le système en question, ne furent ni plus ni moins que des sauvages, qui, ayant vécu jusque-là dans la plus complète liberté naturelle, devaient ignorer la différence du bien et du mal, nous pourrions demander par quel moyen ils sont arrivés tout à coup à les distinguer et à les séparer? Il est vrai qu'on pourra nous répondre que, puisqu'ils ne formèrent d'abord leur contrat mutuel qu'en vue de leur commune sécurité, ce qu'ils appelèrent le bien ne fut alors rien que les quelques points peu nombreux, qui furent par eux stipulés dans leur contrat, comme, par exemple: de ne pas s'entre-tuer, ni de s'entre-piller, et de se soutenir mutuellement contre toutes les attaques venant du dehors; mais que plus tard un législateur, homme de génie vertueux, déjà né au milieu d'une association ainsi formée et, par conséquent, en quelque sorte élevé dans son esprit, a pu en élargir, en approfondir les conditions et les bases et créer par la même un premier code de morale et de lois.

Mais aussitôt surgit une autre question; en supposant qu'un homme doué d'un génie extraordinaire,

(4) L'idéal de Mazzini. - Voyez Doveri del'uomo (Napoli 1860), p.83 et a Pio IX Papa, p.27: «Crediamo santa l'Autorità quando consecrata del genio e della virtù, soli sacerdoti dell'avvenire, e manifestata della vasta potenza di sacrifio, predica il bene e liberamento accettata, guida visibilmente ad esso...».

Traduction proposée par Anti.mythes (non-garantie): «Nous croyons sainte l'autorité quand, consacrée du génie et de la vertu, seul sacerdoce de l'avenir, se manifeste de la puissance vaste du sacrifice, annonce le bien et le libéralisme accepté, guide visiblement à lui...»

né au milieu de cette société encore très primitive, a pu, grâce à la très grossière éducation qu'il a pu recevoir dans son sein, et son génie aidant, concevoir un code de morale, comment a-t-il pu parvenir à le faire accepter par son peuple? Par la force de la seule logique? C'est impossible. La logique finit bien par triompher toujours, même des esprits les plus récalcitrants, mais il faut bien plus que la durée de la vie d'un homme pour cela, et avec des esprits peu développés il lui aurait fallu plusieurs siècles. Par la force, par la violence? Mais alors ce ne serait plus une société fondée sur le libre contrat, mais sur la conquête, sur l'asservissement, ce qui nous amènerait tout droit aux sociétés réelles, historiques, dans lesquelles toutes les choses s'expliquent beaucoup plus naturellement, il est vrai, que dans les théories de nos publicistes libéraux, mais dont aussi l'examen et l'étude, bien loin de servir comme ces messieurs le désirent à la glorification de l'État, nous entraînent, comme nous le verrons plus tard, à en désirer au contraire, au plus vite, la destruction radicale et complète.

Il reste un troisième moyen, dont un grand législateur d'un peuple sauvage aura pu se servir pour imposer son code à la masse de ses concitoyens: c'est l'autorité divine. Et en effet, nous voyons que les plus grands législateurs connus, depuis Moïse jusqu'à Mahomet inclusivement, ont eu recours à ce moyen, il est très efficace dans les nations où les croyances et le sentiment religieux exercent encore une grande influence, et naturellement très puissant au milieu d'un peuple sauvage. Seulement, la société qu'il aura servi à fonder n'aura plus pour fondement le libre contrat: constituée par l'intervention directe de la volonté divine, elle sera nécessairement un État théocratique, monarchique ou aristocratique, mais dans aucun sens démocratique; et comme on ne peut pas marchander avec les bons dieux, comme ils sont aussi puissants que despotes, et comme on est forcé d'accepter aveuglément tout ce qu'ils vous imposent et de subir leur volonté quand même, il en résulte que, dans une législation dictée par les Dieux, il ne peut y avoir de place pour la liberté. Nous abandonnons donc la constitution, d'ailleurs très historique, de l'État par l'intervention, soit directe, soit indirecte, de la toute-puissance divine, en nous promettant d'y revenir plus tard, et nous retournons à l'examen de l'État libre fondé sur le libre contrat. Arrivés d'ailleurs à la conviction de ne pouvoir nous expliquer, en aucune manière, le fait contradictoire en lui-même d'une législation émanée du génie d'un seul homme et unanimement acclamée, librement acceptée par tout un peuple sauvage, sans que le législateur ait eu besoin de recourir soit à la force brutale, soit à quelque divine supercherie, nous voulons bien admettre ce miracle, et nous demandons maintenant l'explication d'un autre miracle non moins difficile à comprendre que le premier: le nouveau code de morale et de lois, une fois proclamé et unanimement accepté, comment passe-t-il dans la pratique, dans la vie? Qui veille à son exécution? Peut-on admettre, qu'après cette acceptation unanime, tous ou seulement la majorité des sauvages composant une société primitive et qui, avant que la nouvelle législation n'eût été proclamée, avaient été plongés dans la plus profonde anarchie, se fussent tout d'un coup et à un tel point transformés par le seul fait de cette proclamation et de cette acceptation, que d'eux-mêmes et sans autre stimulant que leurs convictions propres, ils se fussent mis à observer consciencieusement et à exécuter régulièrement des prescriptions et des lois qui leur imposaient une morale jusque là inconnue?

Admettre la possibilité d'un tel miracle, ce serait en même temps reconnaître l'inutilité de l'État, la capacité de l'homme naturel de concevoir, de vouloir et de faire, rien que par l'impulsion de sa liberté propre, le bien, ce qui serait aussi contraire à la théorie de l'État soi-disant libre qu'à celle de l'État religieux ou divin; toutes les deux ayant pour base fondamentale l'incapacité présumée des hommes de s'élever au bien et de le faire par impulsion naturelle, puisque cette impulsion, d'après ces mêmes théories, les pousse au contraire irrésistiblement et toujours vers le mal. Par conséquent, toutes les deux nous enseignent que, pour assurer l'observation des principes et l'exécution des lois dans quelque société humaine que ce soit, il faut qu'il se trouve à la tête de l'État un pouvoir vigilant, régulateur et au besoin répressif. - Reste à savoir qui devra et qui pourra l'exercer?

Pour l'État fondé sur le droit divin et par l'intervention d'un Dieu quelconque, la réponse est toute simple: ce seront les prêtres d'abord, puis les autorités temporelles consacrées par les prêtres. La réponse sera bien plus difficile pour la théorie de l'État fondé sur le libre contrat. Dans une démocratie pure où règne l'égalité, qui pourrait être en effet le gardien et l'exécuteur des lois, le défenseur de la justice et de l'ordre public contre les mauvaises passions de chacun? - chacun étant déclaré incapable de veiller sur lui-même et de museler, autant que cela est nécessaire pour le salut commun, sa liberté propre, naturellement portée vers le mal. - En un mot, qui remplira les fonctions de l'État?

Les meilleurs citoyens, dira-t-on, les plus intelligents et les plus vertueux, ceux qui comprendront mieux que les autres les intérêts communs de la société et la nécessité pour chacun, le devoir de chacun de leur subordonner tous les intérêts particuliers. Il faut en effet que ces hommes soient aussi

intelligents que vertueux, car s'ils étaient seulement intelligents sans vertu, ils pourraient fort bien faire servir la chose publique à leur intérêt privé, et s'ils n'étaient que vertueux sans intelligence, ils la ruineraient infailliblement malgré toute leur bonne foi. Il faut donc, pour qu'une république ne périsse pas, qu'elle possède à toutes les époques un nombre assez considérable d'hommes pareils; il faut que, pendant toute sa durée, il y ait une succession pour ainsi dire continue de citoyens à la fois vertueux et intelligents. Voilà une condition qui ne se réalise ni facilement ni souvent. Dans l'histoire de chaque pays, les époques qui offrent un assemblage considérable d'hommes éminents sont marquées comme des époques extraordinaires et qui resplendissent à travers les siècles. Ordinairement, dans les régions du pouvoir, c'est l'insignifiance, c'est le gris qui domine et souvent, comme nous l'avons vu dans l'histoire, c'est le noir et le rouge, c'est-à-dire tous les vices et la violence sanguinaire qui triomphent. Nous pourrions donc en conclure que, s'il était vrai, comme cela résulte clairement de la théorie de l'État soi-disant rationnel ou libéral, que la conservation et la durée de toute société politique dépendent d'une succession d'hommes aussi remarquables par leur intelligence que par leur vertu - de toutes les sociétés actuellement existantes, il n'en est pas une seule qui n'aurait dû, depuis longtemps, cesser d'exister. Si nous ajoutons à cette difficulté, pour ne point dire impossibilité, celles qui surgissent de la démoralisation toute particulière attachée au pouvoir, les tentations extraordinaires auxquelles sont infailliblement exposés tous les hommes qui tiennent en leurs mains le pouvoir, l'effet des ambitions, des rivalités, des jalousies et des cupidités gigantesques qui assaillent jour et nuit précisément les plus hautes positions, et contre lesquelles ne garantissent ni l'intelligence, ni même souvent la vertu - car la vertu de l'homme isolé est fragile -, nous croirons avoir tout le droit de crier au miracle en voyant tant de sociétés exister! mais passons outre.

Supposons que dans une société idéale, à chaque époque, il se trouve un nombre suffisant d'hommes également intelligents et vertueux, pour remplir dignement les fonctions principales de l'État. Qui les cherchera, qui les trouvera, qui les distinguera et qui mettra en leurs mains les rênes de l'État? S'en empareront-ils eux-mêmes dans la conscience de leur intelligence et de leur vertu; ainsi que le firent deux sages de la Grèce, Kléobule et Périandre, auxquels, malgré leur grande sagesse supposée, les Grecs n'en attachèrent pas moins le nom odieux de tyrans? Mais de quelle manière saisiront-ils le pouvoir? Sera-ce par la persuasion ou par la force? Si c'est par la première, nous observerons qu'on ne persuade bien que de ce dont on est bien persuadé soi-même et que les meilleurs hommes sont précisément ceux qui sont le moins persuadés de leur propre mérite; en ont-ils même la conscience, il leur répugne ordinairement de l'imposer aux autres, tandis que les hommes mauvais et médiocres, toujours satisfaits d'eux-mêmes, n'éprouvent aucune répugnance à se glorifier. Mais supposons même que le désir de servir la patrie, ayant fait taire dans les hommes d'un réel mérite cette excessive modestie, ils se présentent eux-mêmes au suffrage de leurs concitoyens, seront-ils toujours acceptés et préférés par le peuple à des intrigants ambitieux, éloquents et habiles? Si, au contraire, ils veulent s'imposer par la force, il faut d'abord qu'ils aient à leur disposition une force suffisante pour vaincre la résistance d'un parti entier.

Ils arriveront au pouvoir par la guerre civile, au bout de laquelle il y aura un parti non réconcilié mais vaincu et toujours hostile. Pour le contenir, ils devront continuer à user de la force. Ce ne sera donc plus une société libre, mais un État despotique fondé sur la violence et dans lequel vous trouverez peut-être beaucoup de choses qui vous paraîtront admirables - mais la liberté jamais.

Pour rester dans la fiction de l'État libre issu d'un contrat social, il nous faut donc supposer que la majorité des citoyens aura toujours eu la prudence, le discernement et la justice nécessaires pour élire et pour placer à la tête du gouvernement les hommes les plus dignes et les plus capables. Mais pour qu'un peuple ait montré, non une seule fois et seulement par hasard, mais toujours, dans toutes les élections qu'il aura eu à faire, pendant toute la durée de son existence, ce discernement, cette justice, cette prudence, ne faut-il pas que lui-même, pris en masse, ait atteint un si haut degré de moralité et de culture, qu'il ne doive plus avoir besoin ni de gouvernement, ni d'État. Un tel peuple ne peut avoir besoin seulement de vivre, laissant un libre cours à tous ses instincts: la justice et l'ordre public surgiront d'eux-mêmes et naturellement de sa vie, et l'État cessant d'être la providence, le tuteur, l'éducateur, le régulateur de la société, renonçant à tout pouvoir répressif, et tombant au rôle subalterne que lui assigne Proudhon, ne sera plus qu'un simple bureau d'affaires, une sorte de comptoir central au service de la société.

Sans doute, une telle organisation politique, ou plutôt une telle réduction de l'action politique, en faveur de la liberté de la vie sociale, serait un grand bienfait pour la société, mais elle ne contenterait nullement les partisans quand même de l'État. Il leur faut absolument un État-providence, un État-di-

recteur de la vie sociale, dispensateur de la justice et régulateur de l'ordre public. C'est-à-dire, qu'ils se l'avouent ou non et lors même qu'ils s'appelleraient républicains, démocrates ou même socialistes, il leur faut toujours un peuple plus ou moins ignorant, mineur, incapable ou, pour nommer les choses par leur nom, un peuple plus ou moins canaille à gouverner; afin sans doute, que, faisant violence à leur désintéressement et à leur modestie, ils puissent eux-mêmes garder les premières places, afin d'avoir toujours l'occasion de se dévouer à la chose publique et que forts de leur dévouement vertueux et de leur intelligence exclusive, gardiens privilégiés de l'humain troupeau, tout en le poussant pour son bien et le conduisant au salut, ils puissent aussi le tondre un peu.

Toute théorie conséquente et sincère de l'État est essentiellement fondée sur le principe de l'autorité c'est-à-dire sur cette idée éminemment théologique, métaphysique, politique, que les masses, toujours incapables de se gouverner, devront subir en tout temps le joug bienfaisant d'une sagesse et d'une justice qui, d'une manière ou d'une autre, leur seront imposées d'en-haut. Mais imposées au nom de quoi et par qui? L'autorité reconnue et respectée comme telle par les masses, ne peut avoir que trois sources: la force, la religion ou l'action d'une intelligence supérieure. Nous parlerons plus tard des États fondés sur la double autorité de la religion et de la force, car tant que nous discutons la théorie de l'État fondé sur le libre contrat, nous devons faire abstraction de l'une et de l'autre. Il ne nous reste donc pour le moment que l'autorité de l'intelligence supérieure, représentée toujours, comme on sait, par les minorités.

Que voyons-nous en effet dans tous les États passés et présents, lors même qu'ils sont doués des institutions les plus démocratiques, tels que les États-Unis de l'Amérique du Nord et la Suisse? Le self-government des masses, malgré tout l'appareil de la toute puissance populaire, y reste pour la plupart du temps à l'état de fiction. En réalité, ce sont les minorités qui gouvernent. Dans les États-Unis, jusqu'à la dernière querre d'émancipation et même en partie à présent - voire tout le parti du président actuel Johnson - c'étaient et ce sont les soi-disant démocrates, les partisans quand même de l'esclavage et de la féroce oligarchie des planteurs, démagogues sans foi ni conscience, capables de tout immoler à leur cupidité, à leur malfaisante ambition et qui, par leur action et leur influence détestables, exercées à peu près sans obstacles pendant près de cinquante ans de suite, ont grandement contribué à dépraver les mœurs politiques dans l'Amérique du Nord. Aujourd'hui, une minorité réellement intelligente, généreuse, mais tout de même et toujours une minorité, le parti des républicains, combat avec succès leur politique pernicieuse. Espérons que son triomphe sera complet, espérons-le pour le bien de l'humanité tout entière; mais quelle que soit la sincérité de ce parti de la liberté, quelques grands et généreux que soient les principes qu'il professe, n'espérons pas, qu'une fois arrivé au pouvoir, il renonce à cette position exclusive de minorité gouvernante, pour se confondre avec la masse de la nation et pour que le self-government populaire devienne enfin une vérité. Pour cela il faudra une révolution bien autrement profonde que toutes celles qui ont ébranlé jusqu'ici l'ancien et le nouveau monde.

En Suisse, malgré toutes les révolutions démocratiques qui s'y sont accomplies, c'est encore toujours la classe aisée, la bourgeoisie, c'est-à-dire la minorité privilégiée sous le rapport de la fortune, du loisir et de l'instruction, qui gouverne. La souveraineté du peuple, mot que nous détestons d'ailleurs parce qu'à nos yeux toute souveraineté est détestable, le gouvernement des masses par elles-mêmes, y est également une fiction. Le peuple est souverain de droit, non de fait car absorbé forcément par son travail quotidien, qui ne lui laisse aucun loisir, et sinon tout à fait ignorant, au moins très inférieur par son instruction à la classe bourgeoise, il est forcé de remettre aux mains de cette dernière sa prétendue souveraineté. Le seul avantage qu'il en retire, en Suisse comme dans les États-Unis de l'Amérique du Nord, c'est que les minorités ambitieuses, les classes politiques ne peuvent arriver autrement au pouvoir qu'en lui faisant la cour, en flattant ses passions passagères, quelquefois fort mauvaises, et en le trompant le plus souvent.

Qu'on ne pense pas que nous voulons faire par là la critique du gouvernement démocratique au profit de la monarchie. Nous sommes fermement convaincus que la plus imparfaite république vaut mille fois mieux que la monarchie la plus éclairée, car du moins dans la république il est des moments où, quoique continuellement exploité, le peuple n'est pas opprimé, tandis que dans les monarchies il l'est toujours. Et puis le régime démocratique élève peu à peu les masses à la vie publique, ce que la monarchie ne fait jamais. Mais tout en donnant la préférence à la république, nous sommes néanmoins forcés de reconnaître et de proclamer que, quelle que soit d'ailleurs la forme du gouvernement, tant que par suite de l'inégalité héréditaire des occupations, des fortunes, de l'instruction et des droits, la société humaine restera partagée en classes différentes, il y aura toujours le gouvernement exclusif et l'exploitation inévitable des majorités par les minorités. L'État n'est autre chose que cette domination

et cette exploitation réglées et systématisées. Nous allons tâcher de le démontrer en examinant les conséquences du gouvernement des masses populaires par une minorité d'abord aussi intelligente et aussi dévouée qu'on veut, dans un État idéal, fondé sur un libre contrat.

Les conditions du contrat une fois arrêtées, il ne s'agit plus que les mettre en pratique. Supposons donc qu'un peuple, assez sage pour reconnaître sa propre insuffisance, ait encore la perspicacité nécessaire pour ne confier le gouvernement de la chose publique qu'aux meilleurs citoyens. Ces individus privilégiés ne le sont pas d'abord de droit, mais seulement de fait. Ils ont été élus par le peuple parce qu'ils sont les plus intelligents, les plus habiles, les plus sages, les plus courageux et les plus dévoués. Pris dans la masse des citoyens, supposés tous égaux, ils ne forment pas encore de classe à part, mais un groupe d'hommes privilégiés par la seule nature, et distingués pour cela même par l'élection populaire. Leur nombre est nécessairement fort restreint, car en tout temps et dans tout pays, la quantité d'hommes doués de qualités tellement remarquables, qu'ils s'imposent comme d'eux-mêmes au respect unanime d'une nation, est, comme l'expérience nous l'apprend, très peu considérable. Donc, sous peine de faire de mauvaises élections, le peuple sera toujours forcé de choisir ses gouvernants parmi eux.

Voici donc la société partagée en deux catégories, pour ne pas dire encore en deux classes, dont Tune, composée de l'immense majorité des citoyens, se soumet librement au gouvernement de ses élus; l'autre formée d'un petit nombre de natures privilégiées, reconnues et acceptées comme telles par le peuple, et chargées par lui de le gouverner. Dépendants de l'élection populaire, ils ne se distinguent d'abord de la masse des citoyens que par les qualités mêmes qui les ont recommandés à leur choix, et sont naturellement, parmi tous, les citoyens les plus utiles et les plus dévoués. Ils ne se reconnaissent encore aucun privilège, aucun droit particulier, excepté celui d'exercer, tant que le peuple le veut, les fonctions spéciales dont ils sont chargés. Du reste, par leur manière de vivre, par les conditions et les moyens de leur existence, ils ne se séparent aucunement de tout le monde, de sorte qu'une parfaite égalité continue de régner entre tous.

Cette égalité peut-elle se maintenir longtemps? Nous prétendons que non, et rien de plus facile que de le démontrer.

Rien n'est aussi dangereux pour la morale privée de l'homme que l'habitude du commandement. Le meilleur homme, le plus intelligent, le plus désintéressé, le plus généreux, le plus pur, se gâtera infailliblement et toujours à ce métier. Deux sentiments inhérents au pouvoir ne manquent jamais de produire cette démoralisation: le mépris des masses populaires et l'exagération de son propre mérite.

Les masses, reconnaissant leur incapacité de se gouverner par elles-mêmes, m'ont élu pour leur chef. Par là elles ont hautement proclamé leur infériorité et ma supériorité. Parmi cette foule d'hommes, reconnaissant moi-même à peine quelques égaux, je suis seul capable de diriger la chose publique. Le peuple a besoin de moi, il ne peut se passer de mes services, tandis que je me suffis à moi-même; il doit donc m'obéir pour son propre salut et, en daignant lui commander, je fais son bonheur. Il y a de quoi perdre la tête et le cœur aussi et devenir fou d'orgueil, n'est-ce pas? C'est ainsi que le pouvoir et l'habitude du commandement deviennent pour les hommes, même les plus intelligents et les plus vertueux, une source d'aberration à la fois intellectuelle et morale.

Toute moralité humaine - et nous nous efforcerons un peu plus loin de démontrer la vérité absolue de ce principe, dont le développement, l'explication et l'application la plus large constituent le but même de cet écrit -, toute morale collective et individuelle repose essentiellement sur le respect humain. Qu'entendons-nous par respect humain? C'est la reconnaissance de l'humanité, du droit humain et de l'humaine dignité en tout homme, quelle que soit sa race, sa couleur, le degré de développement de son intelligence et de sa moralité même. Mais si cet homme est stupide, méchant, méprisable, puis-je le respecter? Sans doute, s'il est tout cela, il m'est impossible de respecter sa vilenie, sa stupidité et sa brutalité; elles me dégoûtent et m'indignent; je prendrai contre elles, au besoin, les mesures les plus énergiques, jusqu'à le tuer même s'il ne me reste pas d'autre moyen de défendre contre lui ma vie, mon droit ou ce qui m'est respectable et cher. Mais au milieu du combat le plus énergique et le plus acharné, et au besoin même mortel contre lui, je dois respecter son caractère humain. Ma propre dignité d'homme n'est qu'à ce prix. Pourtant, si lui-même ne reconnaît cette dignité en personne, faut-il, peut-on la reconnaître en lui? S'il est une sorte de bête féroce ou, comme cela arrive quelquefois, pire qu'une bête, reconnaître en lui le caractère humain, ne serait-ce pas tomber dans la fiction? Non, car quelle que soit sa dégradation intellectuelle et morale actuelle, s'il n'est organiquement ni un idiot, ni un

fou, dans lesquels cas il faudrait le traiter non en criminel mais en malade, s'il est en pleine possession de ses sens et de l'intelligence que la nature lui a départie, son caractère humain, au milieu même de ses plus monstrueux écarts, n'en existe pas moins d'une manière très réelle en lui, comme faculté, toujours vivante tant qu'il vit de s'élever à la conscience de son humanité - pour peu que s'effectue un changement radical dans tes conditions sociales qui l'ont rendu tel qu'il est.

Prenez le singe le plus Intelligent et le mieux disposé, mettez-le dans les meilleures, dans les plus humaines conditions — vous n'en ferez jamais un homme. Prenez le criminel le plus endurci ou l'homme le plus pauvre d'esprit ; pourvu qu'il n'y ait ni dans l'un, ni dans l'autre, quelque lésion organique qui détermine soit l'idiotisme, soit une incurable folie, vous reconnaîtrez d'abord que, si l'un est devenu criminel, et si l'autre ne s'est pas encore développé jusqu'à la conscience de son humanité et de ses devoirs humains, la faute n'en est pas à eux ni même à leur nature, mais au milieu social dans lequel ils sont nés et se sont développés.

(A suivre).		